

RCS : VANNES
Code greffe : 5602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00722
Numéro SIREN : 888 027 299
Nom ou dénomination : A.S.L.I Corporation

Ce dépôt a été enregistré le 04/09/2020 sous le numéro de dépôt 5186

A.S.L.I Corporation
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 Euros
Siège social : 31 rue de Bilaire – 56890 Saint-Avé
888 027 299 RCS Vannes

DECISION UNANIME DES ASSOCIES
EN DATE DU 24 AOUT 2020

L'An Deux Mille Vingt,
Le Vingt-Quatre Août,

Monsieur Hassane LEULMI, né le 19 Juin 1976 à Bretigny-sur-Orge (91), de nationalité française, demeurant au 23 Allée des Marronniers – 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry,

ET

La société LB FOOD, société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros, ayant son siège social situé au 30 rue Thiers – 56000 Vannes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Vannes sous le numéro 828 184 408, représentée par son président : **M. Hassane LEULMI**, déclarant être dûment habilité aux fins des présentes,

Seuls associés de la société **A.S.L.I Corporation** ci-dessus visée,

Ci-après dénommés les « **Associés** ».

EXPOSENT CE QUI SUIVIT :

I - Les Associés envisagent :

- D'émettre des Obligations avec Bons de Souscription d'Actions (OBSA)

II - Les Associés prennent acte :

- Qu'à défaut d'avoir déjà établi deux bilans, la Société ne peut émettre d'Obligations qu'après avoir fait vérifier son actif et son passif dans les conditions prévues en cas d'apports en nature ou de stipulation d'avantages particuliers (*article L 228-39 du Code de commerce*).
- Qu'à cet effet les Associés sont tenus, à l'unanimité, de désigner un Commissaire Evalueur chargé d'évaluer l'actif et le passif de la Société (*article L 225-8 du Code de commerce*).
- Que le rapport du Commissaire Evalueur sera déposé au Tribunal de Commerce et soumis à l'approbation des Associés appelés à autoriser l'émission des OBSA.



DECIDENT, conformément à la loi 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives, de désigner :

Monsieur Robert MIRRI

Demeurant professionnellement à Paris (75116) – 18 rue de Spontini

en qualité de **Commissaire Evalueur** avec pour mission d'apprécier la valeur de l'actif et du passif de la Société.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les Associés.

Les Associés

M. Hassane LEULMI



LB FOOD

Représentée par M. Hassane LEULMI



ROBERT MIRRI

Expert-comptable
Commissaire aux Comptes

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Vannes

Le

04 SEPT 2020

BA 5186

A.S.L.I CORPORATION

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 €

31, Rue de Bilaire

56890 Saint-Avé

RCS VANNES 888 027 299

**RAPPORT DU COMMISSAIRE DESIGNE EN APPLICATION DE
L'ARTICLE L. 228-39 DU CODE DE COMMERCE
DANS LE CADRE D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS PROPOSEE
A LA PROCHAINE ASSEMBLEE**

A.S.L.I CORPORATION
Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 €
31, Rue de Bilaire
56890 Saint-Avé
RCS VANNES 888 027 299

En exécution de la mission prévue par l'article L. 228-39 du Code de commerce qui nous a été confiée par décision unanime des Associés de la société A.S.L.I CORPORATION en date du 24 août 2020, nous avons établi le présent rapport sur la vérification de l'actif et du passif de votre société, tels qu'ils résultent de l'état joint ci-après.

Cette mission s'inscrit dans le cadre de l'émission d'un emprunt obligataire souscrit par le Fonds professionnel de capital investissement IMPACT CRÉATION 1, qui vous est proposé et qui présente les caractéristiques suivantes :

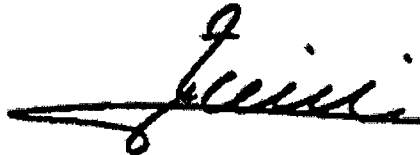
80.000 € d'OBSA (Obligations avec Bons de Souscription d'Actions), correspondant à 8.000 OBSA d'un prix unitaire d'émission de 10€ (dix euros) de nominal chacune, dont les caractéristiques sont présentées dans le contrat d'émission.

L'état de l'actif et du passif de la société au 31 août 2020 a été établi sous la responsabilité du Président. Il nous appartient, sur la base de notre vérification, d'exprimer une conclusion au regard de la détermination de cet actif et de ce passif conformément aux règles et principes comptables français.

Nous avons effectué notre vérification selon la Doctrine de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier si l'actif et le passif de la société, tels qu'ils figurent dans l'état établi, sont déterminés conformément aux règles et principes comptables français. Une telle vérification s'analyse comme le contrôle des éléments constitutifs du patrimoine de la société, notamment au regard des assertions habituellement retenues pour l'établissement des comptes. Elle consiste également à apprécier l'incidence éventuelle, sur l'actif et le passif, des événements survenus entre la date à laquelle a été établi l'état correspondant et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur l'actif et le passif de la société, déterminés conformément aux règles et principes comptables français.

Paris, le 3 septembre 2020



Robert MIRRI
Commissaire désigné en application
de l'article L. 228-39 du Code de commerce

A.S.L.I Corporation

SAS au capital social de 1.000 €

31, Rue de Bilaire

56890 Saint-Avé

ETAT ACTIF ET PASSIF AU 31 AOUT 2020*en euros*

ACTIF		PASSIF	
CAPITAL APPELE NON VERSE		CAPITAL	1 000,00 €
AUTRES CREANCES		RESULTAT	- €
		CAPITAUX PROPRES	1 000,00 €
DISPONIBILITES	68 600,00 €	COMPTE COURANT	67 600,00 €
TOTAL	68 600,00 €	TOTAL	68 600,00 €